

**DNCA Invest**  
*Société d'Investissement à Capital Variable*  
60, avenue J.F. Kennedy,  
L-1855 Luxembourg,  
Grand-Duché de Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg No B125.012  
(la "**Société**")

**05/03/2025**

## **AVIS AUX ACTIONNAIRES DE DNCA INVEST - GLOBAL NEW WORLD**

**Re : Fusion de DNCA INVEST - GLOBAL SPORT dans DNCA INVEST - GLOBAL NEW WORLD**

Cher actionnaire,

Nous vous écrivons en tant qu'actionnaire de DNCA INVEST - GLOBAL NEW WORLD (le "**Fonds absorbant**") pour vous informer que le 11/04/2025 (la "**Date d'effet**"), DNCA INVEST - GLOBAL SPORT (le "**Fonds absorbé**" (avec le Fonds absorbant, les "**Fonds**")) sera fusionné dans le Fonds absorbant (la "**Fusion**"). Les opérations sur le Fonds absorbant ne seront pas interrompues par la Fusion.

La décision de fusionner les Fonds a été prise par le conseil d'administration de la Société (le "**Conseil**").

### **Contexte et justification de la Fusion**

La Fusion vise à rationaliser l'offre globale de la Société en supprimant les produits dont la politique d'investissement se chevauche et en permettant ainsi d'accroître son efficacité globale d'un point de vue administratif, opérationnel et économique.

Compte tenu de la taille du Fonds absorbé et du Fonds absorbant, les actionnaires des Fonds bénéficieront de la Fusion. La Fusion augmentera les actifs sous gestion du Fonds absorbant et offrira aux investisseurs un fonds alternatif de taille appropriée également géré par DNCA Finance, la société de gestion de la Société (la "**Société de Gestion**").

Alors que la stratégie du Fonds absorbé se concentre sur les actions et les instruments liés au thème du sport, englobant des secteurs tels que les vêtements sportifs, les équipements sportifs, l'e-sport, la santé et le bien-être et les événements sportifs, la stratégie du Fonds absorbant aborde une thématique plus large sur la transformation numérique et l'innovation technologique. Les Fonds partagent un engagement en faveur des principes de l'investissement durable et responsable (ISR), intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs processus d'investissement.

Par conséquent, le Conseil estime que les actionnaires des Fonds bénéficieront de la Fusion. Une comparaison des principales caractéristiques des Fonds est disponible en annexe du présent avis.

Le Conseil a donc décidé, conformément aux articles 5 et 27 des statuts de la Société (les "**Statuts**"), aux dispositions du prospectus de la Société (le "**Prospectus**") et dans l'intérêt des actionnaires des Fonds, de fusionner le Fonds absorbé avec le Fonds absorbant.

## Objectif et politique d'investissement

D'une part, l'objectif d'investissement du Fonds absorbé est de fournir une performance sur une période d'investissement minimum recommandée de cinq (5) ans, et de bénéficier de l'évolution des marchés d'actions mondiaux (pays émergents inclus) des sociétés dont la croissance est liée au sport. Les actions sont sélectionnées sur la base de leur positionnement stratégique, de leurs perspectives de croissance et de leur performance financière. Parallèlement, le Fonds absorbé respecte une approche d'investissement durable et responsable ("ISR") en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ("ESG") dans l'analyse fondamentale, l'objectif de score ESG du portefeuille et la gestion responsable (vote et engagement).

De l'autre côté, l'objectif d'investissement du Fonds absorbant est de rechercher la performance en profitant de l'évolution des marchés d'actions sans contrainte géographique (y compris les marchés émergents) qui bénéficient de la transformation numérique des industries et de la société, sur la durée de placement recommandée de cinq (5) ans. Dans ce cadre, le Fonds absorbant met en œuvre une gestion active de conviction en sélectionnant des sociétés éligibles au thème d'investissement. Ces entreprises sont choisies pour leur qualité de leaders mondiaux ou locaux sur leurs marchés respectifs analysés à travers l'intégration systématique de critères environnementaux, sociaux / sociétaux et de gouvernance (ESG) (tels que la consommation d'énergie, l'émission de CO2), voire de pratiques éthiques de la société.

Bien que les Fonds soient basés sur des actions et promeuvent les valeurs ESG, le Fonds absorbant offre un univers d'investissement plus large. Il comprend des entreprises leaders dans des secteurs tels que la technologie, les services de communication et la numérisation, tout en adhérant à un cadre ESG strict.

En outre, le Fonds absorbant a récemment décidé de renouveler le label ISR français contrairement au Fonds absorbé (pour plus de détails, veuillez-vous référer à **l'annexe Tableau de comparaison des caractéristiques principales**).

### Orientation des investissements et exposition géographique :

Alors que la stratégie du Fonds absorbé se concentre sur les actions et les instruments liés au thème du sport, englobant des secteurs tels que les vêtements sportifs, les équipements sportifs, l'e-sport, la santé et le bien-être, et les événements sportifs, la stratégie du Fonds absorbant aborde une thématique plus large sur la transformation numérique et l'innovation technologique. Les Fonds partagent un engagement en faveur des principes de l'investissement durable et responsable (ISR), intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs processus d'investissement.

Le Fonds absorbé est axé sur les actions mondiales, avec un accent thématique sur les sociétés bénéficiant de la croissance de l'industrie du sport, en utilisant une approche de croissance de qualité à un prix raisonnable (Quality "GARP"). La stratégie met l'accent sur les sociétés ayant un fort leadership sur le marché, des finances solides et des notations ESG élevées. Le Fonds absorbant, quant à lui, adopte un style de gestion active et discrétionnaire similaire, mais en mettant l'accent sur les secteurs de l'innovation numérique et de la technologie, afin de saisir les opportunités qui se présentent dans les industries qui subissent une transformation numérique rapide.

Avec la Fusion, les actionnaires du Fonds absorbé passeront à un fonds qui offre une portée thématique plus diversifiée, englobant non seulement l'industrie du sport, mais aussi des tendances mondiales plus larges en matière de technologie et de numérisation. Cette orientation élargie reflète une évolution

dynamique vers des secteurs qui sous-tendent la transformation économique à long terme, offrant aux actionnaires une exposition à un plus large éventail de moteurs de croissance.

En outre, l'inclusion de marchés développés et émergents dans le Fonds absorbant garantit une diversification géographique, atténuant les risques de concentration et offrant une résistance aux fluctuations des marchés spécifiques à une région.

### **Impact sur le portefeuille d'investissement et la performance du Fonds absorbant**

Le Fonds absorbé continuera à être géré conformément à son objectif et à sa stratégie d'investissement après la fusion. En outre, étant donné que les actifs sous gestion du Fonds absorbé ne représentent pas plus de 1 % du total des actifs sous gestion du Fonds absorbant, il ne sera pas nécessaire de vendre des actifs du Fonds absorbé avant la Fusion. Le portefeuille d'investissement du Fonds absorbant n'aura pas besoin d'être rééquilibré avant ou après la Fusion.

En outre, afin d'assurer un traitement équitable des actionnaires des Fonds conformément à l'article 4 du Règlement de la *Commission de Surveillance du Secteur Financier* n°10-05 transposant la Directive 2010/44/UE de la Commission du 1er juillet 2010 portant modalités d'application de la Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil européen en ce qui concerne certaines dispositions relatives aux fusions de fonds, aux structures maître-nourricier et à la procédure de notification, l'effet de la commission liée à la performance pour les actionnaires du Fonds absorbé résultant de la Fusion est inchangé à la Date d'effet et n'est pas différent de ce qu'il aurait été si le Fonds absorbé avait reçu des souscriptions d'investisseurs externes.

Par conséquent, le Conseil ne prévoit pas d'impact significatif sur le portefeuille d'investissement ou la performance du Fonds absorbant à la suite de la Fusion.

### **Coûts et dépenses de la Fusion**

Le Fonds absorbé n'a pas de frais d'établissement en suspens. Les dépenses encourues dans le cadre de la Fusion, y compris les frais juridiques, de conseil et d'administration, seront supportées par la Société de gestion.

### **Rapport d'échange, traitement des produits à recevoir et conséquences de la Fusion**

À la Date d'effet, tous les actifs et passifs du Fonds absorbé, y compris tout revenu cumulé, seront calculés dans sa valeur nette d'inventaire finale par action pour chaque catégorie d'actions et les actionnaires du Fonds absorbé se verront émettre des actions d'un montant égal en valeur d'actions du Fonds absorbant à la valeur nette d'inventaire par action calculée ce jour-là pour la catégorie d'actions correspondante. Par la suite, les revenus courus seront comptabilisés de manière continue dans la valeur nette d'inventaire par action pour chaque catégorie d'actions du Fonds absorbant .

Tout revenu accumulé dans le Fonds absorbant avant la Fusion ne sera pas affecté.

### **Droits des actionnaires**

En tant qu'actionnaire du Fonds absorbant, vous avez le droit de racheter votre participation dans le Fonds absorbant ou de passer à un autre compartiment de la Société. Si vous n'êtes pas d'accord avec la Fusion, vous avez le droit de racheter votre participation dans le Fonds absorbant ou de passer à un autre compartiment de la Société à tout moment jusqu'au et y compris le jour de négociation du 04/04/2025. BNP Paribas, succursale de Luxembourg, exécutera votre rachat sans frais ou vos

instructions de conversion conformément aux dispositions du Prospectus. Il n'y aura pas de suspension des transactions sur les actions du Fonds absorbant dans le cadre de la Fusion.

### **Statut fiscal**

La conversion d'actions au moment de la Fusion et/ou le rachat ou l'échange d'actions avant la Fusion peuvent affecter le statut fiscal de votre investissement. Nous vous recommandons donc de demander l'avis d'un professionnel indépendant sur ces questions.

### **Plus d'informations**

Les documents d'information clés de toutes les catégories d'actions disponibles et le Prospectus sont disponibles à l'adresse suivante : [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com).

Un rapport d'audit sera préparé par le commissaire aux comptes agréé de la Société en relation avec la Fusion et sera disponible gratuitement sur demande auprès de la Société de gestion.

Le prospectus (en anglais), les documents d'information clé (en français) et les derniers rapports périodiques (en anglais) sont également disponibles gratuitement auprès de l'établissement chargé du service financier en Belgique : BNP Paribas Securities Services, 2 boulevard Louis Schmidt, 1040 Bruxelles.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, veuillez contacter votre conseiller professionnel habituel ou la Société de gestion au (+33 (0)1 58 62 55 00).

Le Conseil  
**DNCA INVEST**